

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE
MARDI 12 NOVEMBRE 2019 de 10H00 à 13H00
Au Théâtre Scène Nationale de Narbonne

Les Orientations Budgétaires 2020
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Rapporteuse : Karen SERRES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, réuni en Assemblée plénière le 12 novembre 2019, à Narbonne, examine et soumet au vote son projet d'avis sur les orientations budgétaires 2020 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Conformément à l'obligation qui lui est faite par la loi, la Présidente de la Région a saisi le Conseil économique, social, environnemental régional, Assemblée consultative régionale, en vue de recueillir son avis préalable à l'adoption de ses orientations budgétaires.

Les orientations budgétaires constituent le programme d'action que la collectivité se propose de mettre en œuvre l'année à venir. Le document de présentation a vocation à nourrir le débat de l'Assemblée régionale, qui se réunira le 14 novembre pour en débattre. Le CESER, représentant la société civile organisée régionale, a vocation à éclairer ce débat en exprimant son avis à l'aune des réalités et des enjeux économiques, sociaux, environnementaux prégnants sur le territoire régional.

Dans un contexte mondial et européen de décélération de la croissance, la France enregistre actuellement d'une croissance supérieure à la moyenne de la zone Euro. En France, la vaste région Occitanie bénéficie d'un dynamisme conjoncturel tiré notamment par ses fleurons industriels et par son attractivité démographique.

La Région Occitanie, en tant que collectivité, a construit depuis le début du mandat régional, en 2016, et de la fusion territoriale des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, un budget solide, caractérisé par une compression des dépenses de fonctionnement visant à dégager une épargne nette de fonctionnement utile, après transfert en section budgétaire d'investissement, à l'autofinancement opérations de construction d'équipements structurants et d'infrastructures régionales. **La Région déroule ainsi avec constance, d'année en année, le programme d'action qu'elle a établi dès 2016 pour répondre aux besoins de structuration, de développement et de rééquilibrage de son nouveau et vaste territoire, et pour répondre aux besoins d'éducation, de formation, d'accès à l'emploi et d'inclusion sociale d'une population qui enregistre de forts taux de chômage, de pauvreté, de précarité, de décrochage scolaire.**

La Région axe sa prévision d'action 2020 sur 3 chantiers : une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie ; une Région au service des territoires ; une Région qui prépare l'avenir. Le document des orientations budgétaires 2020 décline les actions régionales issues des compétences légales de la collectivité en les rangeant sous ces trois chapeaux.

Si le CESER Occitanie partage pour une large part les axes et les actions prévus par la Région, il regrette que l'extrême rigueur budgétaire que s'impose la Région, au-delà même du plafonnement des dépenses qui lui est imposé par l'Etat, se fasse au détriment du financement de structures et d'actions régionales qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques régionales et à l'atteinte de leurs objectifs territoriaux. S'il salue la fidélité de la Région à ses engagements de campagne, le CESER eût par ailleurs souhaité déceler dans ces orientations un peu plus d'audace et de prise en compte des enjeux forts, notamment sociaux et démocratiques issues de la crise dite des Gilets jaunes et du Grand Débat national, mais aussi environnementaux et en termes de sécurité des personnes et des biens, d'aménagement du territoire, d'accompagnement et d'adaptation économique, liés au risque de submersion littorale, et à une pollution marine dramatique, tant pour les espèces que pour les filières halieutiques. Le CESER invite la Région à se saisir urgemment de ces enjeux majeurs dans le cadre du prochain Contrat de plan Etat-Région.